

Le sous-ministre

Québec, le 15 novembre 2018

Monsieur Louis Ouellet  
Maire  
Mesdames et messieurs les membres du conseil  
Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur  
Case postale 100  
L'Ascension-de-Notre-Seigneur (Québec) G0W 1Y0

Monsieur le Maire,  
Mesdames,  
Messieurs,

La Municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour son projet d'aménagement du centre Internet - volet aîné (dossier 556860).

Lors de l'audit effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle a été relevé. Le contrat visé est :

- Les Entreprises de construction Guy Bonneau Ltée, octroyé par appel d'offres public pour un montant totalisant 172 646 \$, taxes non incluses. La Municipalité a ensuite modifié le contrat de façon non accessoire contrairement à ce que prévoit le Code municipal du Québec.

La Municipalité se devait de donner le contrat dans sa totalité ou de retourner en appel d'offres public.

Cette constatation contrevient à l'article 5 du protocole d'entente intervenu avec la Municipalité. Les justifications transmises par cette dernière ne permettent pas de modifier le constat d'irrégularités.

Conséquemment à ce qui précède, je demande au conseil :

- d'adopter la mise en place de mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect des seuils d'adjudication des contrats et des règles générales de la gestion contractuelle découlant du cadre normatif de la Municipalité. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence;

...2

**Québec**

Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2040  
Télécopieur : 418 644-9863  
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal  
800, rue du Square-Victoria  
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : 418 691-2040  
Télécopieur : 418 644-9863

- de transmettre tout document jugé pertinent pour appuyer l'application des consignes décrites ci-dessus à M. Javier Pardo, de la Direction de la vérification du Ministère, avant le 21 février 2019.

À défaut de répondre favorablement aux exigences du Ministère, nous devons prendre les dispositions nécessaires afin de nous assurer du respect des lois en matière de gestion contractuelle qui incombe à la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Vous pouvez communiquer avec le personnel de la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean au 418 698-3523. Celui-ci pourra vous accompagner dans l'exercice de vos responsabilités.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Municipalité.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera la lettre sur son site Web.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Marc Croteau